

Je me suis opposé à la participation du Canada à la présente guerre. Je me suis ensuite opposé à notre effort exagéré de guerre. Je me suis opposé à la conscription pour service outre-mer. Et, aujourd'hui, je suis plus que jamais opposé à la guerre. C'est pourquoi toute proposition destinée à prévenir les guerres reçoit mon attention sympathique.

La Charte des Nations Unies contient des choses répréhensibles que j'ai signalées et auxquelles il faudra remédier, mais, par ailleurs, elle contient des choses importantes, telles que la création d'un conseil économique et social, en vue de la coopération internationale, et la création d'une Cour internationale de justice, qui pourront contribuer largement à prévenir les causes ou les menaces de guerre. Ajoutez à cela les déclarations de principes qui font la base de l'organisation et auxquels je souscris entièrement.

La coopération économique et sociale internationale est appelée à faire plus que toute autre institution pour prévenir la guerre.

Permettez-moi de rappeler ce que je disais en cette Chambre le 27 mars dernier :

Les querelles de frontières sont peu importantes auprès du désordre de la production et des échanges qui condamne certains peuples à la famine.

Le "Rassemblement universel pour la paix", l'un des organismes de la Société des Nations, qui s'efforce de remédier aux situations internationales susceptibles de provoquer les guerres, analyse dans ses publications les trois grandes causes économiques des guerres: "la question des matières premières, celle de la main-d'œuvre, et celle des débouchés".

Dans un de ses ouvrages, il est stipulé que "pas plus que les individus, les pays prolétaires ne peuvent accepter de le demeurer éternellement en face de pays bien dotés et satisfaits. Aussi longtemps que le monde ne sera pas organisé pour résoudre méthodiquement et rationnellement ces questions, dans un esprit de solidarité internationale, on connaîtra cette lutte pour la vie économique, prélude fréquent à la guerre militaire."

Le célèbre publiciste américain, Walter Lippman, sympathique aux Etats dits démocratiques, écrivait :

"Le grand crime de la politique d'après-guerre, en Europe, ce fut que les puissances victorieuses employèrent leur suprématie à monopoliser les ressources du monde".

Voilà donc un organisme de première importance que ce Conseil économique et social.

Qu'arriverait-il si l'on refusait d'être membre de la nouvelle société des nations?

Elle existerait quand même sans nous, et pourtant nous aurions intérêt à en être parce qu'il s'y prendrait sûrement des décisions qui nous concerneraient sans que nous ayons pu faire valoir notre point de vue.

Ce serait différent si nous n'avions pas la liberté de nous retirer lorsque nous le jugeons à propos. Mais nous pouvons le faire en aucun temps, la Charte y pourvoit.

L'article 43 pourvoit à l'emploi des forces armées pour maintenir la paix. Mais il stipule que, si un membre est appelé à fournir une force armée, ce sera en vertu d'un accord entre ce membre de la Société et le Conseil de sécurité, et cet accord doit être "ratifié par l'Etat signataire selon les règles constitutionnelles respectives."

Je comprends,—et je demande à l'honorable ministre de la Justice (M. St-Laurent) de me contredire si j'interprète mal l'article,— que tout accord que pourrait signer le Canada pour contribuer une force armée devra être ratifié par le Parlement.

L'hon. M. ST-LAURENT: C'est ce que je comprends moi-même, monsieur le président, de l'article en question.

M. RAYMOND: Merci. Sous les réserves que j'ai déjà faites, étant donné que la charte pourra être amendée pour le mieux; étant donné que le Canada pourra cesser d'être membre de cette Société quand il le voudra, si elle ne répond pas à ses aspirations; étant donné qu'aucun accord pour une contribution de force armée ne pourra être conclu sans la ratification par le Parlement, je ne prendrai pas le risque de m'opposer à la création d'un organisme destiné à maintenir la paix et la sécurité internationales, même si les chances de succès étaient petites. Un peu vaut mieux que rien.

(Traduction)

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond) de son discours. Il l'a prononcé avec aplomb; ce qu'il a dit était au point et je sais l'apprécier. Je félicite également les autres honorables députés qui ont pris part au débat. Ils en ont tous assez de la guerre et désirent la paix stable fondée sur la justice et la charité.

Voilà qui est facile à dire, mais difficile à réaliser. Ce qui m'a frappé depuis l'origine de l'Organisation des Nations Unies est l'absence totale d'imagination. Chacun se plaint de la futilité des mesures prises après l'autre, conflit pour prévenir la guerre; et, cependant, on a recours exactement aux mêmes méthodes. La nouvelle organisation ne portera pas le nom de Société des Nations, mais elle lui est en tout semblable. Nous aurons une Cour internationale de justice et exactement le même régime que par le passé; cependant, nous espérons ainsi prévenir la guerre. Voyons pourquoi nous avons été de nouveau plongés dans un conflit armé. La cause principale n'était pas l'impuissance de la Société des Nations, mais plutôt l'incompétence de la Cour de justice établie à La Haye. Si Hitler est parvenu, ce fut précisément à cause de la